

Le carrefour du centre-bourg

L'aménagement du carrefour du centre-bourg, à Aigné, permet de sécuriser les déplacements piétons et cyclables tout en assurant la circulation des véhicules de grand gabarit. Il met en valeur le patrimoine architectural et apporte une végétalisation de l'espace.

Page modifiée le vendredi 3 janvier 2025 • Données Le Mans Métropole

Objectifs



© Le Mans Métropole

L'aménagement du carrefour du centre-bourg d'Aigné avait pour objectifs.

- Donner une l'image agréable des entrées de bourg est et ouest, avec l'enfouissement des réseaux aériens, des plantations et des revêtements qualitatifs pour les circulations piétonnes,
- créer des espaces publics amènes où chacun trouve sa place, avec un espace partagé dans le bourg,
- apaiser la circulation et sécuriser le carrefour central, avec la mise en place de zones à 20 km/h et d'une zone de rencontre,
- mettre en valeur le patrimoine bâti de la commune.

Calendrier

Une première intervention pour la mise en place de **chicanes provisoires**, installées pour accompagner la réduction de la vitesse à 20 km/h, a été effectuée fin janvier 2022.

Le chantier s'est déroulé entre juillet 2023 et avril 2024. Les plantations ont été réalisées durant l'hiver 2023-2024.

Montant

Le montant total des travaux s'est élevé à 1,7 M€ TTC.

Entreprises

Les entreprises HRC et Esvia signalisation routière ont été en charge de la réalisation des travaux de chicanes provisoires.

20

km/h

C'est la vitesse dans la zone de rencontre du cœur de bourg.



© Le Mans Métropole